

Les objectifs du Canada pour la Session extraordinaire

Les tendances et les pratiques qui prévalent actuellement dans le domaine des transports constituent un grand obstacle à la durabilité. Le secteur des transports est suffisamment important comme composante de l'activité humaine et comme facteur de pollution de l'environnement pour faire l'objet d'un examen distinct dans Action 21. Le Canada appuie la préparation d'une nouvelle annexe sur le transport durable qui viendrait s'ajouter à Action 21. De plus, il propose comme point de départ les principes sur le transport durable qui ont fait l'objet de discussions à la conférence de l'OCDE, tenue à Vancouver en mars 1996. Ces principes ont été établis conformément à l'esprit d'Action 21; ils touchent aux aspirations et aux besoins sur les plans environnemental, social et économique, ainsi qu'à d'autres aspirations et besoins de l'être humain.

Les Canadiens vivent dans l'un des pays les plus grands et les moins peuplés au monde. Plus que la majorité de la population mondiale, nous dépendons des transports et tirons beaucoup d'avantages de notre accès aux biens et services et à d'autres possibilités sociales et culturelles. Nous sommes également conscients du fait que nos terres et nos eaux abritent des écosystèmes particulièrement fragiles. Nous reconnaissons qu'un transport non durable peut causer des dommages irréversibles, sur les plans local, régional et international. C'est pourquoi le gouvernement du Canada est d'avis que le transport durable est non seulement possible mais absolument essentiel, et il s'engage à atteindre cet objectif.